



vendredi 20 juillet 2012

dossier de presse

Inauguration de la salle polyvalente de La Gresle

par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général

et **Jean-Paul DEFAYE**, Vice-Président, Conseiller général du canton de
Belmont-de-la-Loire

Dans le cadre d'un COCA, le Conseil général mobilise une enveloppe de 547 219 € sur

3 ans en faveur de la commune de La Gresle : _____ **2**

Soutenir la commune à réaliser son projet global d'aménagement : _____ 2

Réalisations programmées dans le cadre de ce COCA : _____ 2

Aménagement de la salle omnisports et de l'Équipement Rural d'Animation (ERA) : ____ **3**

Présentation des travaux réalisés : _____ 3

Financement de ce projet : _____ 3

« Le panier greslois », un commerce labellisé « Loire multiservices » par le Conseil

général : _____ **4**

contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cq42.fr

Dans le cadre d'un COCA, le Conseil général mobilise une enveloppe de 547 219 € sur 3 ans en faveur de la commune de La Gresle :

Soutenir la commune à réaliser son projet global d'aménagement :

En 2008, la commune de La Gresle, située dans le canton de Belmont-de-la-Loire, a signé avec le Conseil général de la Loire un COntat Communal d'Aménagement (COCA).

A travers ce contrat, le Conseil général s'est engagé à mobiliser une enveloppe exceptionnelle d'un montant de **547 219 €** afin d'aider la commune à réaliser un projet global d'aménagement pour les années 2010 à 2013 dont le montant global des investissements s'élève à 1 412 323 €.

Réalisations programmées dans le cadre de ce COCA :

Dans le cadre du COCA, la commune de La Gresle a programmé les investissements suivants :

Investissement	Montant global des travaux	Subvention du Conseil général dans le cadre du COCA
Aménagement du bâtiment omnisports & de l'ERA	1 002 312 €	407 000 €
Requalification de la place de l'église & aménagement des abords	344 864 €	108 016 €
Aménagement du bâtiment communal avec <i>La Poste</i>	33 000 €	17 365 €
Sécurisation & aménagement du carrefour des 4 croix	30 891 €	13 835 €

Aménagement de la salle omnisports et de l'Équipement Rural d'Animation (ERA) :

Présentation des travaux réalisés :

La commune a décidé de rénover l'ERA et la salle de sports pour deux raisons essentielles :

- La salle des sports datait de 1986 et n'avait jamais été rénovée. Elle avait une capacité réduite (200 places) et un chauffage coûteux ;
- L'équipe communale de baskets a accédé en « national 3 » et la fédération de basket a demandé la réalisation d'aménagements pour que les matches puissent se dérouler dans des conditions réglementaires (création de vestiaires d'arbitres, une salle d'échauffement, une infirmerie).

La surface de la salle de sports et de l'ERA était en totalité de 780 m². Après travaux, la surface de la salle de basket est dorénavant de 780 m² et celle de la salle polyvalente de 615 m², soit une surface totale de 1 395 m².

Certains espaces ont été mutualisés entre la salle de sports et l'ERA : parking, accès handicapés, chauffage, sanitaire, salle d'échauffement. Les espaces sont modulables et les différents clubs sportifs peuvent utiliser cette salle : diverses associations (foyer des handicapés, entente amicale des anciens...) et clubs (tennis, gymnastique, ping pong..) utilisent également ces installations.

Tous les travaux ont été réalisés dans l'objectif d'une modernisation de l'ensemble permettant une rationalisation et une adaptation au développement durable.

Financement de ce projet :

Le montant des travaux sur la partie **ERA** s'élève à 162 615 € HT. Pour la réalisation de cet équipement, le Conseil général a accordé à la commune une subvention d'un montant de 88 000 € représentant 55 % du coût total des travaux plafonné à 160 000 €.

Le montant des travaux sur la partie **salle de sports** s'élève à 772 128 € HT. Le Conseil général a attribué une subvention de 319 000 € représentant une aide de 55 % plafonné à 580 000 € HT.

Au total, l'aide financière du Conseil général sur ce projet s'élève donc à 407 000 € inscrits dans le cadre du COCA.

« Le panier greslois », un commerce labellisé « Loire multiservices » par le Conseil général :

Lors de la commission permanente du 25 juin 2012, le Conseil général a décidé de renouveler le label « *Loire multiservices* », attribué depuis 2010 au commerce de M. et Mme VERGIAT, « *Le panier greslois* » qui propose une offre commerciale diversifiée : alimentation générale, droguerie, produits frais, fleurs, papeterie et fournitures scolaires, dépôt de pain, constituant ainsi un véritable atout pour la commune.

Dans le cadre de sa politique en faveur du commerce en milieu rural, le Conseil général soutient financièrement le développement de cette activité commerciale.

Dès la création de cet établissement en 2008, le Conseil général a en effet attribué :

- une subvention de **59 436 €** à la commune pour l'acquisition des locaux, correspondant à 30 % d'une dépense d'investissement de 182 527 € ;
- une aide de **12 250 €** aux commerçants pour l'acquisition de matériel, dans le cadre de l'ORC Pays Roannais.